

Montréal, le 11 décembre 2012

...

N/Réf : 10 04 01

Madame,

La présente donne suite à la plainte que vous avez signifiée à la Commission d'accès à l'information (la Commission) à l'endroit de SkyVenture Montréal (l'entreprise).

Pour l'essentiel, vous affirmiez que l'entreprise utilisait un formulaire d'embauche comportant des questions de nature très personnelle et que celles-ci ne sont pas nécessaires dans le cadre de l'emploi recherché.

À la suite des discussions entre les représentants de l'entreprise et le personnel de la Commission, l'entreprise a accepté de modifier ses pratiques et son formulaire afin de les rendre conformes aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*¹.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission procède à la fermeture du dossier.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christiane Constant
Juge administratif

¹ L.R.Q., c. P-39.1

Montréal, le 11 décembre 2012

...
SkyVenture Montréal
2700, avenue du Cosmodome
Laval (Québec) H7T 2X1

N/Réf : 10 04 01

Madame,

La présente donne suite à la plainte signifiée par M^{me} ... à la Commission d'accès à l'information (la Commission) à l'endroit de SkyVenture Montréal (l'entreprise).

Pour l'essentiel, la plaignante soumettait que l'entreprise utilisait un formulaire d'embauche comportant des questions de nature très personnelle.

À la suite des démarches réalisées, l'entreprise a accepté de modifier ses pratiques et son formulaire afin de les rendre conformes aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*¹

Compte tenu de ce qui précède, la Commission procédera à la fermeture du dossier.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christiane Constant
Juge administratif

¹ L.R.Q., c. P-39.1